AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1070
AV344

2 juillet 2019

Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique[1]
(article 231-46 du règlement général)

Déclaration d'intention (article 231-47 du règlement général)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
Norges Bank*	collatéral – réception le 01/07/2019	3 209 772 actions code FR0000051070	-	10 982 681 actions et droits de vote

* La Banque Centrale de Norvège.

La société Norges Bank a effectué la déclaration d'intention suivante :

« Norges Bank agit seule, en qualité de Banque Centrale. Les actions reçues à titre de collatéral sont détenues temporairement, et leur date de restitution se fait au gré de la contrepartie. Il n'est pas dans l'intention de Norges Bank d'exercer les droits de vote attachés aux actions détenues à titre de collatéral.

La participation de Norges Bank dans ALTRAN TECHNOLOGIES est constituée d'actions gérées en interne à travers des positions reproduisant des indices ainsi que d'actions détenues à titres de collatéral.

Le nombre d'actions détenues à titre de collatéral est amené à augmenter ou diminuer en fonction des décisions de la contrepartie du collatéral et la décision d'apporter ou non ces actions à l'offre est du ressort de cette contrepartie, tandis que les actions gérées en interne peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse.

Norges Bank n'a pas l'intention d'acquérir plus d'actions en interne et devrait probablement apporter à l'offre les actions gérées en interne. »

[1] Période de préoffre (cf. D&I 219C1016 du 25 juin 2019).